

Les heures creuses déplacées le 1^{er} novembre

Les plages d'heures creuses seront déplacées à partir du 1^{er} novembre. Il y en aura moins la nuit et davantage dans l'après-midi. Et elles seront individualisées.

Les futures plages d'**heures pleines** - **heures creuses** possibles

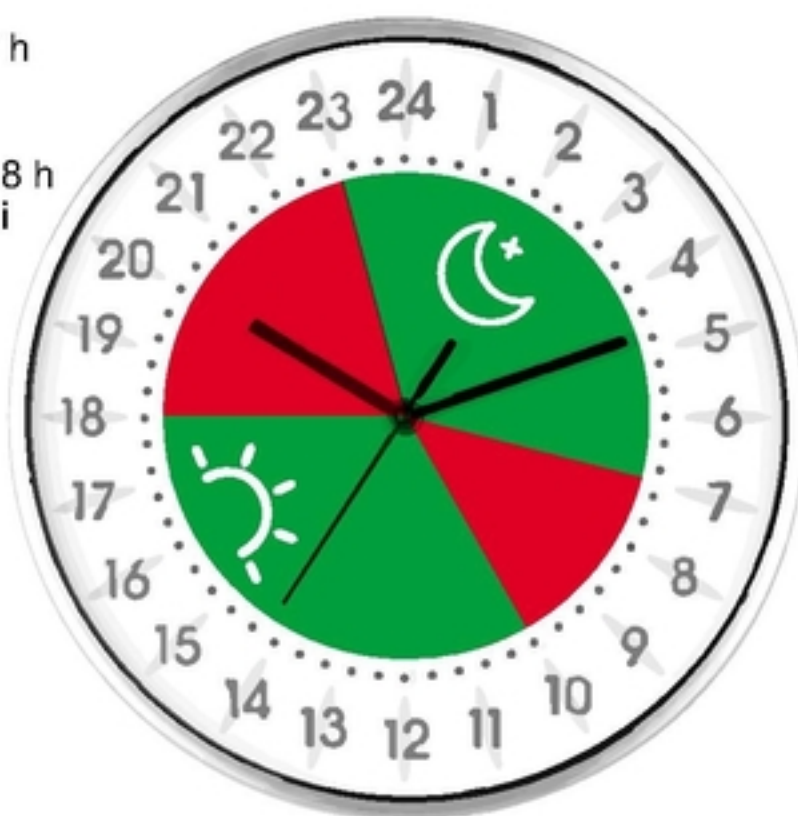


Période estivale

du 1^{er} avril au 31 octobre
(7 mois)

De 23 h à 7 h
en soirée

De 10 h à 18 h
l'après-midi

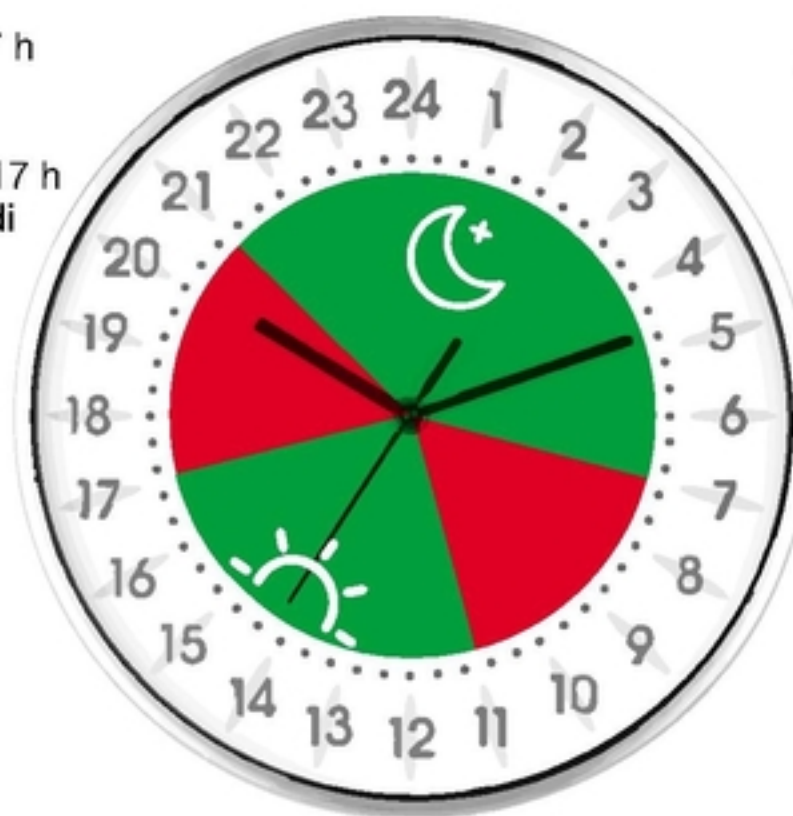


Période hivernale

du 1^{er} novembre
au 31 mars (5 mois)

De 21 h à 7 h
en soirée

De 11 h à 17 h
l'après-midi



La majorité
des clients
auront désormais
au moins
**3 heures
creuses
l'après-
midi**

Tous
les clients
conserveront
au moins
**5 heures
creuses
la nuit**

| SOURCE : CRE.

| INFOGRAPHIE : OUEST-FRANCE.

Bénéficier de l'apport des énergies vertes

Enedis commence à déplacer une partie des heures creuses, à partir du 1^{er} novembre. Le gestionnaire du réseau de proximité applique ainsi les décisions de la Commission de régulation de l'énergie (Cre). L'opération concerne 14,5 millions de ménages abonnés à une offre « heures pleines-heures creuses » (HP-HC) et dotés d'un compteur Linky. Il s'agit d'aligner la consommation sur le pic de production des panneaux solaires et de profiter de la chute du prix de l'électricité au cours de ces périodes. La consommation déplacée équivalra à la production de cinq réacteurs nucléaires.

Une partie des abonnés

non concernée

Il n'y aura pas de changement pour 3,5 millions d'abonnés disposant déjà de huit heures creuses situées entre 23 h et 7 h.

Jusqu'à trois heures en journée

Les 11 millions d'abonnés restant conserveront bien entendu leurs huit heures creuses, dont au moins cinq la nuit. De quoi réchauffer le ballon d'eau chaude, la maison, faire tourner lave-linge et lave-vaisselle et recharger partiellement une voiture électrique. Les heures creuses restantes, trois au maximum, seront positionnées en journée, principalement entre 11 h et 17 h l'été.

Informers les clients

Les fournisseurs d'électricité doivent informer leurs clients au moins un mois avant le changement. Si l'on n'a pas repéré l'information sur une facture ou reçu un mail, il faut se renseigner auprès de son fournisseur. Inutile d'interroger ses voisins : les nouvelles heures seront individuelles et différeront d'un appartement à l'autre dans un même immeuble, d'une maison à l'autre dans un même quartier. De plus, elles seront un peu différentes en période estivale (d'avril à octobre).

Un changement en deux temps

La première phase de déplacement, à partir du 1^{er} novembre, concernera 1,7 million de clients ayant déjà des heures creuses en journée et durant la nuit. La deuxième phase, à

partir du deuxième trimestre 2026, sera étendue aux 9,3 millions d'abonnés restants. Sera également introduite la saisonnalité des heures creuses (de novembre à fin mars). Les clients professionnels ne seront concernés qu'en 2027.

Déclencher les équipements gourmands

Le principal équipement concerné est le ballon d'eau chaude sanitaire, normalement déclenché automatiquement par le compteur Linky, via un « contact sec ». Un électricien peut également y connecter d'autres équipements gourmands (borne de rechargement des véhicules électriques, chauffage).

André THOMAS.